

Echos du village



Le premier janvier 2012, notre commune devrait rejoindre la Communauté de Commune d'Oyonnax. En effet, après avoir ajourné notre adhésion en 2009, les élus de la CCO doivent délibérer favorablement au mois de juillet pour une adhésion au premier janvier 2012.

La réforme des collectivités territoriales se traduit concrètement par une nouvelle carte départementale des intercommunalités où les communes dites « isolées » comme Belleydoux et Echallon n'ont plus leur place. Elles devront intégrer une intercommunalité au plus tard le premier janvier 2014.

Anticiper cette échéance sur la base du volontariat nous paraît important et les démarches sont entreprises dans ce sens depuis 2008.

L'administration a décidé de refuser toutes les demandes de permis de construire sur notre territoire tant que les garanties de mise en conformité des réseaux d'eau et d'assainissement ne seront pas effectives.

Les contraintes liées aux nouvelles normes et aux caractéristiques géologiques du village demandent des investissements très lourds et difficilement réalisables financièrement pour une commune de la taille d'Echallon.

L'appartenance à une Communauté de Communes, ayant la compétence en la matière, rend ces investissements possibles.

Les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement lancés au mois d'octobre 2010 et financés par la CCO devraient s'achever au mois de juillet 2011. Un diagnostic complet de la situation actuelle permettra de définir une programmation pluriannuelle des travaux à réaliser (mise en conformité, amélioration des installations existantes et travaux neufs structurants).

Il est difficile d'envisager l'avenir d'une commune sans aucune construction et souhaitons que l'administration face preuve de compréhension et accepte d'autoriser quelques constructions dans l'attente de pouvoir réaliser ces travaux de mise aux normes.

A toutes et à tous, je vous souhaite de bonnes vacances d'été.

Daniel SAVOYE

**INFOS
UTILES**

MAIRIE

Adresse : Miribel - 01130 ECHALLON

Tél : 04.74.76.48.51 Fax : 04.74.76.42.80

Adresse email : secretariat.mairie@echallon.fr

Nouveaux Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi : 9h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Jeudi : 9h00 à 11h30 et 13h30 à 19h00

Vendredi : 9h00 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Les Pompiers d'Échallon

Chef de Corps : Caporal Chef Christian DI MENNA

04 74 76 49 54 ou 06 89 59 22 63

Numéro d'Appel : 18

Toujours en recherche de pompiers volontaires

Virginie MARTIN – Infirmière

Pour tous soins infirmiers à domicile 7 jours sur 7

Tél : 04 74 76 55 14 - Portable : 06 62 85 69 47

Collecte des Ordures Ménagères :

Chaque Lundi ouvré

(Si lundi férié, ramassage le Mardi)

Dépôt des Encombrants

Permanence assurée par les conseillers municipaux chaque 1er samedi du mois

Au lieu-dit : le Trou au Loup

9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Tri sélectif : Carton, Verre et Plastique

Conteneurs Sidéfage prévus à cet effet :

Parking Salle des Fêtes - Plateforme du Trou au loup - Le Bugnon

CAF de l'Ain

des informations sur vos droits accessibles en permanence



Par INTERNET :
www.ain.caf.fr

ATTENTION...

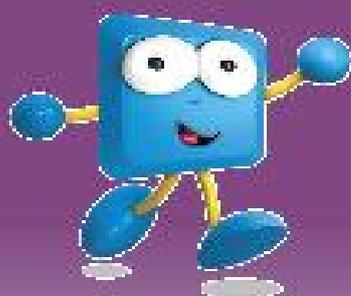
Par TELEPHONE :
0 810 25 01 10

(prix appel local depuis un poste fixe)

nouveau numéro de téléphone

• 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

- Pour connaître les conditions d'attribution des principales prestations.
- Pour consulter votre dossier (date et détail des paiements, état de traitement de votre courrier, demande d'une attestation de paiement).



L'aide à domicile pour tous

Débordé par le quotidien, de retour d'hospitalisation, seul, fatigué... ?

Vous avez besoin d'aide, de soutien ou de compagnie ?

L'ADAPA met à votre disposition des services adaptés

- Agrément Services aux Personnes
- Conventions Conseil Général et Caisses de Retraites
- CESU
- Chèque Domicile Liberté
- Déductions fiscales possibles

Aide à la personne

(toilette simple, lever et/ou coucher, habillage, repas...)

Aide et accompagnement dans les activités ordinaires de la vie quotidienne

(entretien du linge et du cadre de vie)

Aide et accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle

Nous pouvons également vous proposer d'autres services...



Contactez la responsable de votre secteur, elle se déplace à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins, répondre aux questions qui vous préoccupent, vous informer de vos droits et envisager les financements possibles...

M^{me} Irène LAURENT

7, av. du Président Roosevelt - 01100 OYONNAX

☎ 04 74 77 97 51 / Fax : 04 74 77 33 78

(i.laurent@adapa01.com)

Permanences :

- Bureau d'Oyonnax le lundi de 14h à 16h, les mardi et vendredi de 9h30 à 11h
- Mairie de Bellignat le 3^e jeudi du mois de 15h à 16h



TRAVAUX ET

DES NOUVEAUX BANCS DANS LE VILLAGE



La Place



La Pendue

Suite à l'abattage des Frênes de la Pendue, les troncs transformés en bancs ont été installés dans la commune.



Sous les Crêts



Les Arbepins

SEPULTURE DES ANCIENS COMBATTANTS

Après les rénovations et les aménagements des abords du monument de la Prairie et du monument aux morts de la place, le Conseil Municipal a souhaité remettre en état la sépulture située au centre du cimetière, érigée en souvenir des soldats d'Echallon tombés pendant la 1^{ère} guerre mondiale.

Les travaux de maçonnerie ont été confiés à l'entreprise DONINI de Plagne et les employés communaux ont effectué le nettoyage et la pose de graviers lavés.



Le Conseil Municipal sensible au devoir de mémoire se devait de réaliser ces travaux et de montrer l'exemple en respectant les démarches entreprises pour la restructuration du cimetière.

INVESTISSEMENTS

LE PARATONNERRE DE L'ÉGLISE

Pour respecter la réglementation en vigueur, des travaux de remise aux normes du paratonnerre ont été effectués par une entreprise spécialisée.



Les opérations spectaculaires ont été menées à bien par des artisans acrobates pendus au bout d'une corde sous les yeux des bouilleurs de cru.



Le coq a été descendu pour une toilette bien méritée ; la dernière datait en effet de 1951.

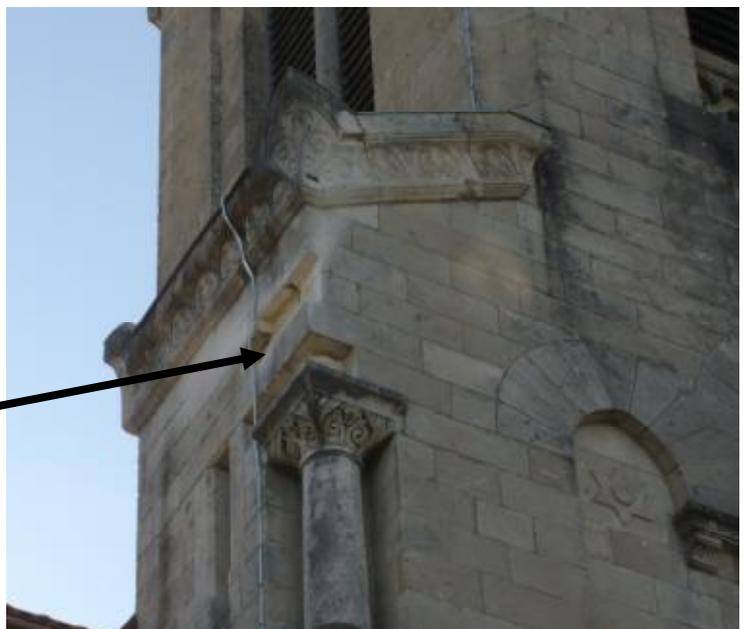


REPRISE DES PIERRES DE L'ÉGLISE

Quelques pierres de la façade de l'église altérées par le gel et présentant un danger pour le passant ont été remplacées par l'entreprise « Givre » de Bourg en Bresse.



Découpe des pierres sur mesure



TRACTOPELLE

Au mois de mars 2011, la commune a réceptionné un tractopelle d'occasion (mise en circulation en 2006) pour remplacer l'ancien modèle acquis de la même manière en 1990.

Ce dernier ne répondait plus aux exigences modernes requises pour entreprendre les travaux de réparation et d'entretien des réseaux humides (eau potable et assainissement) exécutés par les agents communaux.



De plus, les projets d'aménagements réalisables en régie ne manquent pas et seront facilités par la performance de ce matériel qui sera vite amorti.

L'ancien modèle a été vendu et rendra sans aucun doute de nombreux services au nouveau propriétaire.

DENEIGEMENT DES ROUTES.

Les statistiques météorologiques prouvent que les chutes de neige sont de moins en moins nombreuses et les hivers plus cléments depuis une trentaine d'année.

Malgré tout, notre commune de moyenne montagne, peut être confrontée à quelques périodes neigeuses importantes.

Les routes départementales qui traversent le village à destination d'Oyonnax, de Bellegarde et de St Claude sont déneigées et salées par les services du Conseil Général autrefois Direction Départementale de l'Équipement (DDE).

Les véhicules sont stationnés dans un hangar situé à Echallon au lieu-dit «Le Favillon »

Ce service hivernal est sous la responsabilité du Département.

Le déneigement des voiries communales est à la charge de notre collectivité. Il est effectué par deux engins équipés d'étraves sur une distance de 60 Km .

Le tracteur acquis en 2009, conduit par Marcel BOUVARD, traite les voies communales au plus près du cœur du village : la Place, Caquet, l'École, sous les Crêts, Champ Ballot, la Pénaillère, la Fluaz, la Doye, le Bugnon, la route du lac Genin avec retour sur la Place (25 km).

Le camion plus rapide est conduit par Sébastien CAPELLI qui déneige les Essarts via la Pénaillère, le Crêtet, la Vie du Char, le Moulin Neuf, Fichin, le Sermet , les Etres avec le retour par la Pénaillère (35 km).

La commune d'Echallon pratique le salage lorsque les voiries sont recouvertes de glace vive mais cela demeure du cas par cas et reste exceptionnel.

Pour conclure nous insisterons sur quelques conseils qui permettent de faciliter et sécuriser les déplacements de chacun d'entre nous :

- B** Adapter la vitesse de nos véhicules aux conditions hivernales.
- B** Equiper nos voitures de pneus « hiver » sans attendre de devoir circuler dans des conditions de neige et de gel (dans certain pays comme l'Allemagne quatre « pneus hiver » sont obligatoires et les automobilistes qui ne sont pas équipés encourrent une lourde amende)
- B** Facilité le passage des engins de déneigement en évitant de stationner nos véhicules sur le domaine public.

Confirmer ou adopter un comportement citoyen et responsable nous permettra d'améliorer un service que tout le monde revendique avec raison.



FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement, en mars dernier, à l'intégration d'environ 40% des parcelles communales boisées au régime forestier géré par l'Office National des Forêts.

La surface estimée, sous réserve des études de limites de parcelles, représente environ 140 hectares, découpée en trois secteurs :

- ♣ Au Nord - Ouest : 4 parcelles pour 22 hectares
- ♣ Au Sud - Ouest : 14 parcelles pour 64 hectares
- ♣ A l'Est : 13 parcelles pour 54 hectares

Les plans détaillés ont été remis au technicien de l'ONF d'Echallon et les travaux d'étude d'aménagement sont en cours.



La construction de l'Autoroute A 404 de St Martin du Fresne à Oyonnax a généré une augmentation du trafic routier sur notre commune. Depuis plusieurs années, des camions aux gabarits importants guidés par GPS, empruntent les Routes Départementales 13 et 55 pour une liaison entre Oyonnax et Bellegarde/Valserine.

En période hivernale, les semi-remorques restent prisonniers de la neige à mi-côte entre Oyonnax et Echallon. Des moyens de levage importants et spécialisés sont alors nécessaires pour libérer la route et permettre au trafic de retrouver une fluidité normale.

Les services Départementaux ont décidé au printemps 2011 de limiter la circulation aux véhicules de plus de 19T sur cet itinéraire. Cette interdiction sera indiquée sur les serveurs GPS et évitera l'emprunt de cette route par des transporteurs internationaux.

La circulation est cependant autorisée aux gros porteurs pour les besoins des dessertes locales et pour lever toute ambiguïté, le Conseil Général fixera des panonceaux en complément des panneaux d'interdiction.

TRAVAUX DE VOIRIE

Un budget important sera réservé en 2011 pour la reprise de nos voiries communales en complément des tranches effectuées en 2008 et 2009.

Le programme prévu est le suivant :

- Voie Communale 3 : Reprise du revêtement de la patte-d'oie des Arbépins. (14 238.50 euros TTC)
- Voie Communale 16 : Les reprises de voirie concernent le Chemin Sous les Crêts en partant des travaux effectués en 2008 et jusqu'à la Route Départementale avec l'accès communal à la maison Martinet. (30 536.57 euros TTC)
- Voie Communale 7 : Les travaux de la Route de la Fluz concernent la partie Nord de cette voirie et complètent la reprise du secteur effectuée en 2009. (37 730.57 euros TTC)
- Quelques reprises en point à temps (graviers enrobés de liquide bitumeux) seront effectuées sur les voiries communales les plus détériorées (10 316.00 euros TTC).

Au Feu

Un peu d'histoire sur notre compagnie de sapeurs pompiers

L'une des premières pompe à bras a été achetée en 1844 à la commune de St Germain de Joux, pompe d'occasion avec chariot tour et roues à boyaux.

Les chefs de corps tout au long de ces années ont été :

1844 COUTIER Louis

1884 ROIBIER

Réorganisation de la compagnie : 30 membres doivent être engagés suivant un nouveau décret.

1902 COLLETTA Joseph

1919 GUIDOLLET Louis

1920 JOUX Jules

1923 GUIDOLLET Eugène

1925 GUIDOLLET Fernand

1938 COLLETTA Philippe

Achat de la première motopompe à moteur d'une puissance de 10 CV avec un débit de 60 m³/heure sur roues à bandages souples.

1947 MAIRE Marcel

1952 Achat d'un camion Dodge pour tracter la motopompe et transporter l'équipement pompiers.

1963 Achat d'une nouvelle motopompe portable (moteur de Peugeot 203) avec un débit de 30 m³/heure intégrée sur une remorque avec bac de réception. Elle est toujours en activité à ce jour.

1972 DEMOND Jean

1976 Création de l'amicale des sapeurs pompiers sous la présidence de Jean DEMOND

1989 GUICHON Germain

1991 NEYRON Louis

1992 BOUVARD Marcel

1992 Bouvard Marcel prend la présidence de l'amicale

1996 Achat d'un véhicule d'intervention Saviem 4x4 avec réserve d'eau de 1000 litres. Ce véhicule est équipé de 2 pompes basse et haute pression et d'un dévidoir avec 200 mètres de tuyaux.



Les Pompiers !



Depuis juillet 2010, après 18 ans de service Marcel BOUVARD a passé le relai de chef de corps à Christian DI MENNA.



Christian DI MENNA
Caporal Chef

Marcel BOUVARD
Caporal Chef

Le corps de sapeurs CPINI (Centre de Première Intervention Non Intégré) est composé de 13 pompiers volontaires qui ont tous suivi les formations obligatoires adaptées aux différentes interventions, sur tous types de feux, accidents de la route, accidents corporels, aide à la personne etc.... Les pompiers se recyclent régulièrement.

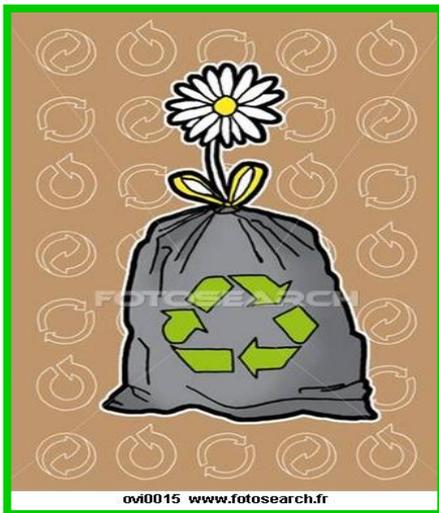
Ce corps est sous la responsabilité du Maire.

L'équipement, le matériel, les tenues vestimentaires et les véhicules sont à la charge de la commune.

En cas d'incendie ou de secours à la personne, à l'appel du 18, le centre de Bourg en Bresse prévient les pompiers d'Oyonnax et notre CPI NI d'Echallon. La proximité de ce service permet une intervention rapide sur les différents hameaux du village en attendant l'arrivée des renforts en provenance d'Oyonnax.

Pour conserver et améliorer ce service de proximité, l'Equipe des Sapeurs Pompiers est toujours à la recherche de nouvelles recrues, femmes ou hommes, afin de continuer à vous secourir rapidement, sachant que les premières minutes sont toujours déterminantes.

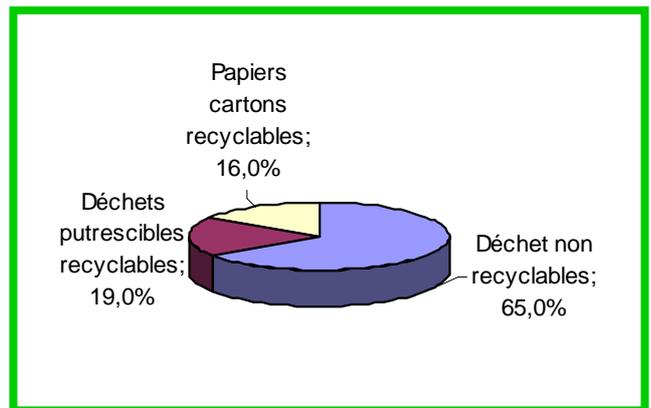
Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter la mairie ou directement nos pompiers.



Grâce à une baisse du tonnage d'incinération des ordures ménagères (moins 6 tonnes) et à un bon niveau de tri, les tarifs 2011 n'augmenteront pas et seront maintenus.

En effet, les bonnes performances de tri réalisées en 2010 par les habitants, font bénéficier la commune d'une cotisation au SIDEFAGE égale à zéro sur 2011. En outre, un remboursement de 671,25 euros sur la cotisation versée en 2010 nous sera restitué, soit un gain total de 2685,25 euros.

Il existe un potentiel important d'économies à réaliser car nos poubelles se composent encore de 35 % de déchets recyclables qui pourraient faire l'objet d'une revalorisation de la matière (plastique, verre, carton). Dans ces 35% incinérés à un coût de 104 euros la tonne, 16 % pourraient être éliminés simplement en triant mieux et 19 % sont des déchets putrescibles compostables.



Que composter ?

Déchets	recommandés	en quantités réduites
de cuisine	Fruits et légumes abimés, épluchures, sachets de thé et de tisane, pain rassis, pâtes, riz, nouilles, Marcs et filtres à café, coquilles d'œuf écrasées,	restes d'assiette Croustes de fromages
de maison	Bouquets de fleurs (fanées ou coupées), plantes d'intérieur, cheveux, poils, plumes, Cendres de bois refroidies et sciures, fleurs séchées, vieille terre des pots.	essuietout, papiers
de jardin	Mauvaises herbes non grainées, Tailles de haies broyées, Fanes de tomates ou pomme de terre, écorces, feuilles mortes, paille, foin.	Tontes de pelouse, Tailles d'arbres (non broyées)

Déchets pros crits:
 excréments, huiles, mégots de cigarette, métaux, plastiques, verre, gravats, os, viande, pansements, plantes malades ou traitées, papier imprimé en couleur ou plastifié

En vert : Déchets riche en azote.
 En marron : Déchets riche en carbone.

Le compostage est un processus de dégradation et de stabilisation des déchets organiques. Il reproduit, en les accélérant, la décomposition des matières organiques. Le compost obtenu sera facilement valorisé sur le jardin, dans les bacs de fleurs ou pour les plantes d'appartement, diminuant ainsi les achats d'engrais et de terreau.



Nous avons livré, au SIDEFAGE, 216 tonnes d'ordures ménagères en 2010. En améliorant le tri de seulement 15 % sur les 35 % de déchets recyclables contenus dans nos poubelles, nous économiserions 32 tonnes à l'incinération, soit un gain de 3 328 euros.



Achats futés + Tri sélectif + compostage
 =
Economie d'Euros + sauvegarde de l'environnement

GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS



Profitant d'un samedi ensoleillé d'avril, les Echallonnais, toujours aussi nombreux et entraînés par Christiane GIROD (ASSPE), ont effectué le nettoyage du village et de ses alentours.

La « récolte » fut désespérément bonne !!!

Nous constatons que se sont toujours les abords des routes départementales les plus encombrés.

La matinée s'est conclue par le verre de l'amitié.

Rendez-vous au Printemps 2012 à toutes les bonnes volontés

COMPENSATION FINANCIERE GENEVOISE

La Compensation Financière Genevoise créée en 1973 est la réversion par le canton de Genève de 3.5% de l'impôt prélevé à la source sur le revenu des travailleurs frontaliers qui exercent en périphérie de cette ville Suisse.

Cette manne qui représente pour l'Ain, 10,29 millions d'€uros en 2011, est versée pour 60% aux communes et 40% au département.

Depuis 1973, le secteur géographique bénéficiant de cette compensation s'est élargi ; ainsi Bellegarde était concernée dès 1974, Châtillon de Michaille en 1984 puis les communes comme Seyssel et ses voisines de 1998 à 2001.

Depuis 2010, les communes de Giron, Plagne et St Germain de Joux, limitrophes d'Echallon, ainsi que Montanges et Champfromier profitent de cet apport financier.

Pour cette dernière comptant 31 travailleurs frontaliers, la réversion s'élève à 72 305 €uros pour 2011.

Cette année, Echallon totalise une quarantaine d'habitants qui travaillent sur Genève.

Notre maire, Daniel SAVOYE, et ses collègues de Belleydoux et du Poizat ont adressé un courrier argumenté au Président du Conseil Général, Mr Rachel MAZUIR, lui demandant que leurs communes puissent bénéficier de la Compensation financière Genevoise.

Espérons que cette requête légitime sera entendue et acceptée de nos responsables Départementaux pour que l'enveloppe destinée à l'entretien et à la modernisation de nos infrastructures publiques et sociales (écoles, transport scolaire, voiries, réseaux, bâtiments...) soit renforcée dans un souci d'intérêt général et d'équité alors que les subventions accordées par nos institutions fondent comme neige au soleil.

Compte rendu MANIFESTATIONS

CEREMONIE DU 8 MAI



C'est par une journée printanière que s'est déroulée la cérémonie en mémoire des soldats morts pour la France. Le Réveil d'Echallon a pu une nouvelle fois accompagner cet évènement commémoratif en présence d'une assemblée nombreuse et de tous âges.

COMMEMORATIONS A VENIR

Le 3 Juillet : Mémoire des Maquisards 10h30 sur la place
11h30 A la Prairie d'Echallon

Le 14 Juillet : Fête Nationale 11h15 sur la place

Le 11 Novembre : Armistice 14/18 11h15 sur la place

RECENSEMENT INSEE DE LA POPULATION

Nous remercions nos deux agents recenseurs, Paul et Martine, pour l'excellent travail qu'ils ont effectué en début d'année auprès de la population d'Echallon.

Nous nous associons à eux pour remercier les habitants de la commune du bon accueil qu'ils leur ont réservé.

Les résultats seront connus courant décembre 2011. Ils vous seront communiqués dans les prochains « ECHOS ».

CDDRA-Contrat Développement Durable Rhône-Alpes

Le 4 avril dernier, à l'espace Malraux de Nantua, a été signée par le Président de région, les Présidents des communautés de commune et les Maires des communes isolées, la charte qui garantit un engagement durable pour les actions communales classées en 4 axes :

1. Développement, insertion avec comme enjeux l'économie, l'emploi et la formation
2. Cadre de vie et ses enjeux : Le transport, mobilité, logement, urbanisme, commerce et service
3. Tourisme, culture, loisirs avec comme enjeux : stratégie et communication, valorisation touristique et offre culturelle et sportive.
4. Il correspond au PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural) avec pour enjeux : Le multi usage de l'espace , la filière bois et l'agriculture.



Jean-Jack QUEYRANNE a signé le Lundi 4 Avril à Nantua le Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA) du Haut Bugéy.

UNE BONNE IDEE !



Pour garder une originalité à notre place du village, et conserver un souvenir de notre « ancien tilleul », une partie du tronc a été aménagée, grâce à nos ingénieurs employés communaux, en « cabane » où peuvent s'aventurer petits et grands.

A ce jour, elle a déjà attiré la curiosité de beaucoup de personnes qu'elles soient du village ou de passage.



LA POSTE



Vous informe

LA QUALITE DE LA DISTRIBUTION C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Au même titre que pour d'autres services publics (l'électricité, l'eau, les ordures ménagères, ...) la distribution postale s'effectue sous réserve du respect de certaines règles.

Ne choisissez pas votre boîte aux lettres par hasard !

Une boîte aux lettres de qualité c'est :

- Moins de déplacement au bureau de poste car les dimensions de la boîte permettent de recevoir les plis volumineux,
- Un courrier plus sécurisé, en meilleur état car le courrier ne dépassant pas de la boîte ne peut être ni détérioré ni volé

Votre facteur vous conseille pour vous aider :

- Préférez une boîte aux lettres de grande dimension de préférence de marque NF pour une meilleure garantie
- Inscrire lisiblement le nom de toutes les personnes qui habitent à cette adresse.

Ne posez pas votre boîte aux lettres n'importe où !

- Placez votre boîte aux lettres à l'entrée de votre propriété, en bordure de voie publique, dans un endroit accessible. Le facteur n'a pas à pénétrer dans les chemins et propriétés privés.

Soucieuse de la sécurité de son personnel, la poste peut vous demander d'installer votre boîte aux lettres à un emplacement plus approprié :

1. Hors d'atteinte d'un chien, cause importante d'accident du travail (la 3ème)
2. Sur une voie d'accès moins dangereuse, en l'absence d'aire de retournement, en cas de chemin pentu ou non déneigé.

LE PANNEAU 3D DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le plan en relief de notre commune est de nouveau en notre possession après une escapade d'une année pour honorer deux expositions organisées par les services du Conseil Général ; celle de Belley en 2010 : «Trésors conservés –Trésors révélés» et celle du printemps 2011 de Bourg en Bresse : «Trésors de l'Ain ».

Un catalogue édité pour l'occasion répertorie une centaine d'œuvres en images et permet de découvrir des sujets classés du patrimoine départemental souvent ignorés.

Notre devoir est maintenant d'engager des travaux de rénovation, conservation et protection en partenariat avec nos institutions afin que cette œuvre d'art inscrite dans l'inventaire des objets mobiliers classés, puisse représenter notre village pendant de nombreuses années.



Plan en relief de la commune.

NOTRE DOYENNE A 100 ANS

Madame Louise FRANCOIS épouse CHAZEAU est née à Echallon au hameau du Moulin Neuf le 5 mars 1911.

Après des études à l'école communale d'Echallon jusqu'en 1924 puis à Bourg en Bresse de 1924 à 1929, elle devient institutrice.

Elle épouse Monsieur Fernand CHAZEAU le 2 septembre 1936 avec lequel elle a trois enfants : Daniel, Nicole et Jean-François. La famille s'agrandit avec six petits-enfants et autant d'arrière-petits -enfants.

Son parcours professionnel :

- Après un début de carrière comme suppléante et intérimaire dans différentes écoles de la région, elle est nommée à l'école du Favillon à Echallon de 1932 à 1936 puis à St Martin du Fresne jusqu'en 1940. Elle terminera sa carrière Directrice d'école à Nantua après 27 années passées dans cette ville.



C'est à la salle des fêtes d'Echallon que le samedi 30 avril 2011, ses enfants ont réuni autour d'elle sa grande famille pour fêter son centenaire en présence de Daniel SAVOYE et son Conseil Municipal, des membres du CCAS et des anciens élèves d'Echallon à qui Louise avait fait l'école de 1932 à 1936 au Favillon.

Une journée conviviale marquée par de nombreux souvenirs et beaucoup d'émotion.

Les habitants de son village natal lui souhaitent une paisible retraite entourée des siens.

Nos deux précédentes centenaires



Marie-Antoinette DEMONT épouse COLLETTA

Née le 22 août 1823 à Echallon

Décédée le 11 février 1925 dans sa 102^{ème} année



Hélène GROSBRONNET épouse HUMBERT

Née à Injoux (d'une maman Echallonnaise née Bret) le 10 février 1886

Décédée le 17 juin 1987 dans sa 102^{ème} année

www.echallon.fr

Bienvenue Infos utiles Conseil Municipal Associations Agenda

Lecture de diapo 1 sur 3

Echallon (Miribel)

Site en construction

Bienvenue à Echallon ...

Ce site regroupe des informations sur la Commune d'Echallon. Il vous permettra de découvrir notre commune, de vous informer sur ses associations, ses commerces et entreprises et de retrouver les informations municipales.

Nous vous souhaitons une agréable visite

29/05/2010 : Le compte-rendu du [Conseil Municipal](#) du 28/05 est en ligne
 03/05/2010 : Le compte-rendu du [Conseil Municipal](#) du 30/04 est en ligne
 06/04/2010 : Le compte-rendu du [Conseil Municipal](#) du 02/04 est en ligne
 21/03/2010 : Elections Régionales ([résultats](#))
 14/03/2010 : Elections Régionales ([résultats](#))
 02/03/2010 : L'[Agenda 2010](#) est désormais téléchargeable
 01/03/2010 : Le compte-rendu du [Conseil Municipal](#) du 26/02 est en ligne
 14/02/2010 : Ajout de la page [Infos utiles](#)
 12/02/2010 : Ajout du Défilé des Classes en O dans l'[Agenda](#)
 01/02/2010 : Le compte-rendu du [Conseil Municipal](#) du 29/01 est en ligne

Retrouvez toutes les manifestations dans l'Agenda

Site édité par la Mairie d'Echallon - Lieu-Dit Miribel - 01130 Echallon - France - Tel. : 04 74 76 48 51

La dernière mise à jour de ce site était le 31 May 2010

1950 VISITEURS

Le site Web de la commune est actuellement en construction et regroupera l'ensemble des informations utiles de notre village.

Il est consultable sur :

<http://www.echallon.fr>

N'hésitez pas à envoyer remarques et informations à

echos@echallon.fr

Vous pouvez toujours nous communiquer vos idées sous forme de dessins ou de fichiers électroniques

Un logo pour notre commune !
Un logo pour notre commune !



**Rendez vous
 place de la Mairie
 pour le bal populaire du 14 juillet**